

**L'entreprise** : est une unité économique et juridique qui a pour principale fonction la production de biens et services destinés à être vendus sur un marché. L'activité d'une entreprise peut être décomposée en deux phases distinctes :

- l'activité productive, c'est à dire la création de biens ou services.
- l'activité de répartition des richesses en contrepartie des biens ou services.

**L'entrepreneur** :

Aujourd'hui, le Petit Robert donne trois définitions du mot entrepreneur :

- La première définition fait référence à l'acte d'entreprendre celui qui entreprend quelque chose.
- La seconde voit est une personne physique qui se charge de l'exécution d'un travail.
- La troisième, dans une perspective économique, toute personne qui dirige une entreprise pour son propre compte, et qui met en œuvre les divers facteurs de production (agents naturels, capital, travail), en vue de vendre des produits ou des services.

**L'entreprenariat** : est la capacité de concrétiser une idée, de se mettre en projet, ce qui peut mener, entre autres, à la création d'une entreprise, mais cela peut mener également à l'entreprenariat (capacité collective et organisationnelle pour encourager et accompagner la prise d'initiatives.

**les processus de réalisation de projet :**

Avant d'entrer dans le processus de réalisation de Projet en vas définir c'est quoi le projet ?

**Le projet:** Ensemble complexe de tâches et d'activités interdépendantes visant à produire un livrable (service ou produit) déterminé à l'avance, tout en respectant les contraintes de budget, d'échéance et de qualité. Et à chaque démarche pour réaliser un projet il faut passer par l'ensemble de processus ou phase ;

**Phase 1 – Élaboration**

- Identification du projet et énoncé des besoins (clarification de la demande, analyse des parties prenantes, validation du besoin) ;
- Études (Étude d'opportunité : fiabilité du projet, identification des besoins, formulation de la commande ; Étude de faisabilité : économique, organisationnelle et technique).

**Phase 2 – Planification** : Cette phase formalise la décision de commencer le projet. Elle débute par la décision de votre éventuel futur client de procéder à la réalisation du projet.

**Phase 3 – Exécution** : Il s'agit de la phase opérationnelle de création de l'ouvrage. Elle est menée par le maître d'œuvre, en relation avec le maître d'ouvrage (publique, morale, ou privée). Cette phase commence par la confirmation de la commande qui est parfois accompagnée du cahier des charges et se clôture par la livraison de l'ouvrage.

**Phase 4 – Clôture de projet** : Cette phase comprend l'évaluation globale du projet et son archivage. C'est le moment de faire un bilan, de partager l'expérience acquise et d'orienter l'action future du professionnel.

## **Entrepreneuriat / Paradigmes**

Alain Fayolle et Vestraete (2005) identifient quatre paradigmes, qui permettent de cerner le domaine de la recherche en entrepreneuriat : la détection-construction-exploitation d'une occasion d'affaire (opportunité), la création d'une organisation, la création de valeur et l'innovation.

### **A- Paradigme de l'opportunité d'affaires :**

Il repose sur l'idée que l'entrepreneuriat est un processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation des opportunités. La construction de ce paradigme s'inspire largement des travaux de Schumpeter (1935) et de Kirzner (1973).

Schumpeter souligne l'importance de l'innovation qui constitue l'entrepreneuriat, tandis que Kirzner met en évidence l'importance de la découverte d'opportunité dans les marchés.

L'ensemble de ces travaux ont en commun la mise en évidence de l'entrepreneur comme étant un acteur à la recherche d'opportunité et de profit.

**B- Paradigme de la création d'une organisation :** La conception de Gartner (1995) repose sur l'idée que l'entrepreneuriat est un phénomène consistant à créer une nouvelle organisation. Il porte principalement sa réflexion sur le concept d'émergence organisationnelle. Il a distingué le phénomène de création d'une organisation des autres phénomènes organisationnels. Il a illustré l'acte de création par une citation de Collins et Moore (1964), où ces derniers reconnaissent aux entrepreneurs la capacité de transformer leurs rêves en action par la création d'une affaire. Dans cette vision, l'étude de l'entrepreneuriat revient à étudier la naissance de nouvelles organisations, c'est-à-dire les activités par lesquelles le créateur mobilise et combine des ressources pour concrétiser l'opportunité en un projet

**C- Paradigme de la création de valeur :** La création de valeur a été identifiée comme un thème situé au cœur de l'entrepreneuriat. Pour Bruyat inspiré des travaux de Gartner (1993), l'objet étudié dans le champ de l'entrepreneuriat est le rapport individu-crédation de valeur. L'entrepreneur est une condition nécessaire pour l'apparition du résultat, et de même, le résultat est une condition nécessaire pour que l'entrepreneur existe.

**D- Paradigme de l'innovation :** La théorie économique s'est intéressée tardivement à l'innovation. Parmi les premiers qui ont travaillé sur le concept, Joseph Schumpeter, qui considère que la firme innovatrice crée une rupture dans les conditions de la concurrence car elle dispose d'un avantage compétitif. « L'entrepreneuriat et l'innovation sont associés depuis que l'économiste autrichien Joseph Schumpeter a évoqué la force du processus de destruction créatrice qui caractérise l'innovation ». P. André Julien et Michel Marchesnay ont affirmé que le moteur de l'entrepreneuriat est l'innovation. Elle constitue le fondement de l'entrepreneuriat, puisque celle-ci suppose des idées nouvelles pour offrir ou produire de nouveaux biens ou services, ou, encore, pour réorganiser l'entreprise. L'innovation, c'est créer une entreprise différente de ce qu'on connaissait auparavant, c'est découvrir ou transformer un produit, c'est proposer une nouvelle façon de faire, de distribuer ou de vendre